



Le Communard

35

Prix libre en soutien, Octobre 2004, Numéro 6

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

Nous n'aurons que ce que nous prendrons !

Notre volonté en vous distribuant ce petit journal, est de vous donner des informations du terrain social : échos des boîtes ou secteurs en lutte, infos juridiques et syndicales sur nos droits de travailleurs, des rappels sur l'histoire du mouvement ouvrier, en fait tout ce qui peut nous aider à retrouver une combativité bien souvent émoussée. Bref, ce modeste bulletin se veut un outil aux services des luttes sociales interprofessionnelles.

Nous sommes militants anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires de la région de Rennes, organisés à la Fédération Anarchiste, ou non-encartés. Nous sommes syndiqués à la CFDT, CGT, FO, FSU... ou non syndiqués. Nous travaillons dans les secteurs privé et public. Certains d'entre nous sont chômeurs, précaires, lycéens ou étudiants. Nous nous reconnaissons dans la Charte d'Amiens de la CGT de 1906: le syndicat est l'instance d'organisation du prolétariat sur le terrain économique. Il est aujourd'hui outil de la lutte quotidienne contre le patronat et l'État et il pourra être à l'avenir l'organe d'émancipation de la classe des travailleurs et travailleuses. Cette émancipation définitive ne pourra avoir lieu qu'après la révolution sociale, qui mettra à bas le système politique, social et économique actuel, basé sur l'exploitation de la majorité, les travailleurs par une minorité: les actionnaires de la classe capitaliste.

Dans cette optique là, le journal vous est ouvert et toutes vos contributions y sont les bienvenues à l'adresse suivante:

« le Communard 35 » c/o Local La Commune, 9 rue Malakoff 35000 RENNES ou l' email: lienanarchosyndicalistederenne-subscribe@yahoo.groups.fr ou Permanences les Mercredi et Samedi de 15 à 19h00 au local La Commune. Retrouvez « le communard 35 » sur le web : <http://farenes.free.fr/communa35/communard.htm>

Interview de Jean Marie Michel, Délégué Syndical de ST Microelectronics, le 12 Octobre 2004

C : *Après 14 mois de luttes, peux tu nous dire où en est le mouvement ?*

JMM : Aujourd'hui l'usine ST de Rennes est vidée de ses machines et les salariés sont en reclassement. Evidemment d'une lutte collective tout au long de cette année passée, les salariés sont devant l'obligation de retrouver du boulot et de se reclasser, ce qui fait que la lutte est devenue beaucoup plus individuelle et donc le mouvement des salariés et la mobilisation est devenue beaucoup plus faible. L'objectif pour nous aujourd'hui c'est de continuer à suivre le reclassement des salariés mais avec une certitude, c'est qu'il ne faut pas compter sur notre ancien patron pour favoriser le reclassement, il n'y aura pas dans ce cas là de reclassement exemplaire, bon de là. C'est des pertes de salaires considérables jusqu'à 50% en moins et des pertes de savoir faire, de conditions de travail, de compétences, des niveaux de travail et d'intérêts au travail qui sont importantes puisque vous étiez des techniciens, des opérateurs dans la haute technologie, et que vous vous retrouvez à la chaîne, c'est pas la même chose et malheureusement de tout cela personne n'en parle. Donc le seul bon plan social qui existe ce n'est pas de plan social, c'est de conserver son emploi.

C : *Où en est le reclassement des salariés, sachant qu'Aléka, l'entreprise chargée par STM du reclassement des salariés licenciés s'est fixé comme objectif de 80% de reclassés au bout d'un an ?*

JMM : Aujourd'hui 30% des salariés ont trouvé une solution mais une solution c'est pas forcément un emploi, ça peut-être une formation, cela peut-être aussi pour certains de prendre un congé parental; la notion de solution est assez vaste, aujourd'hui les emplois qui sont proposés ne sont pas tous en CDI, il y a aussi de nombreux contrats précaires, ¼ des gens qui ont trouvé une solution sont en contrats précaires, intérim ou CDD, c'est aussi lamentable, je pense qu'à ce prix là forcément ils arriveront sans doute à leur 80% de reclassement dans un an, mais qu'est ce que cela veut dire reclassement est ce que c'est des gens qui auront retrouvé un travail dans les mêmes conditions, avec le même niveau de formation et même niveau professionnel, certainement pas, ça sera pour tous un déclassement, c'est à dire une perte de savoir faire, une perte d'intérêt au travail, une perte de salaire assez énorme, je le disais, voilà ce que ce sera le reclassement. Aujourd'hui, le reclassement, même si 1/3 des gens ont retrouvé du boulot, quand bien même la solution convienne à certaines personnes, on aura malheureusement pour de très nombreuses personnes de grandes difficultés dans l'avenir, notamment vis à vis des engagements qu'ils avaient : achat d'une maison, projets pour l'éducation de leurs enfants, tout cela va créer de gros soucis pour les salariés qui ont été licenciés de chez ST.

C : *Lors de l'AG tout à l'heure, tu parlais des grosses cachotteries qu'avait fait la direction de ST, en particulier la garantie dans le PSE du versement de 90% du salaire pendant 2 ans, tu peux nous en dire un peu plus ?*

JMM : Oui, on s'aperçoit aussi que ST aujourd'hui fait des promesses, promet monts et merveilles en disant : on va vous garantir 90% de votre salaire brut antérieur avec les primes, sur certains contrats, dans certaines entreprises on a passé des accords. En fait on s'aperçoit que ces accords aujourd'hui ce qu'ils souhaiteraient ce n'est surtout pas avoir de personnes pour venir mettre le nez dans leurs accords et leur imposer de les respecter parce que eux n'ont pas l'intention de les respecter. ST est une entreprise qui a toujours refusé de

négocier le maintien de l'activité sur le site de Rennes, de négocier un PSE, ça c'est une certitude ; nous le savions mais en plus c'est une société qui nous a pris pour des cons depuis le début et qui aujourd'hui essaie de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

C : *Depuis août 2003, est ce qu'en regardant en arrière, tu te dis que vous n'auriez pas pu faire autrement, engager la lutte d'une autre manière ?*

JMM : Depuis août 2003, on s'aperçoit que la lutte on l'a faite sur une idée simple, il faut absolument que l'on conserve nos emplois, la haute technologie en Bretagne, il s'avère que l'on n'a pas pu obtenir gain de cause sur ce sujet là parce que ST est une société cotée en bourse et qui n'avait sûrement pas l'intention de revenir en arrière sur le plan qu'elle avait annoncé dans les médias. Pour faire plaisir à quelques fonds de pension et à quelques actionnaires privilégiés, ils sont prêts à renoncer à toute éthique sociale pour aller faire les mêmes produits, ailleurs à Singapour. Alors faire autrement, oui, si on avait eu une société en face de nous qui avait été différente, c'est à dire qui avait pris en amont la possibilité de la fermeture de Rennes et qui avait essayé de négocier bien avant, plutôt que d'arriver vers une échéance brutale en disant, on ferme demain terminé ; si on avait eu une entreprise qui avait un peu d'éthique qui avait dit, on va mettre en place des plans de formation très longtemps en avance, en maintenant l'emploi et on va vous garantir d'avoir des salaires décents, on va vous garantir de retrouver un emploi dans ce que vous voulez faire ; alors peut-être en effet on aurait pu négocier autrement sauf que nous à ST, on est arrivé à cette évidence que seule la lutte était possible parce que en face de nous on avait une société qui de toute façon ne voulait rien comprendre, ne voulait rien entendre et ne voulait surtout pas prendre en compte l'avenir de ses salariés. Alors quels sont ceux qui nous ont aidés : l'État, Nicolas Sarkozy en juin nous dit, on va sauver 44 personnes du chômage, ça lui suffit, à partir du moment où ça lui fait un peu de pub, ça lui va. Réindustrialiser le site aujourd'hui, on nous dit qu'on va faire des efforts, on attend des remarques, on attend toujours de voir ce qui se passe. Je crois qu'il ne va pas falloir compter sur cet État là pour prendre en compte les problèmes sociaux qui se posent en France, on s'en aperçoit bien tous les jours, je pense que la prise en compte elle serait plutôt négative en disant il y a des problèmes mais rajoutons sur le dos des salariés, ils sont encore bien trop tranquilles, ils ont des salaires et des conditions de travail minables si on pouvait leur rajouter quelques trucs. Malheureusement aujourd'hui pour les salariés de ST, c'est pas beaucoup d'espoir. Début novembre, nous avons le résultat de l'audience en appel à Versailles déposé sur la validité des licenciements économiques. Pour nous, l'espoir est dans la lutte.

C : *Vous avez décidé depuis 3 semaines d'appeler à un rassemblement tous les lundis soir place de la république, tu peux nous en dire quelques mots ?*

JMM : Face aux régressions sociales, il faut répondre par la mobilisation, régression dans tous les domaines, sur les retraites, sur le chômage, sur les licenciements ; la prise de conscience est brutale pour les salariés, il faut essayer de faire prendre conscience qu'au-delà de ST micro, il y a de graves problèmes, c'est pour cela que l'on appelle à une action comme en Allemagne où des copains allemands luttent contre ce qu'on leur impose, comme régressions sociales notamment en ex Allemagne de l'est, ils se réunissent le lundi. En France, je sais que ce se fait aussi à Montpellier, ça se monte aussi à Caen, si cela fait aussi dans d'autres grandes villes, ne serait ce que des rassemblements de 10, 20, 30, 50, 100 personnes cela aidera peut-être à une prise de conscience plus générale. Aujourd'hui le pouvoir est dans la rue, il est entre les mains de tous, il faut que ce pouvoir là, chacun prenne conscience qu'il a son mot à dire dans la société.

C : Merci, Jean-Marie

La Poste : un service public à achever !

Le 21 septembre, à l'appel des fédérations CGT, FO et SUD, le personnel de la Poste était appelé à une journée de grève contre la casse du service public et les suppressions d'emplois prévus par la direction de la Poste et l'Etat dans leurs différents projets : loi de libéralisation postale (débatte à la session d'automne du parlement), filialisation des services financiers, à travers la création de la Banque postale, qui ferait de la Poste un établissement bancaire comme les autres, avec toutes les conséquences que cela induirait pour le public (sélection de clientèle, course à la rentabilité...), la réorganisation du courrier et des bureaux de Poste (CAP courrier et zones de vie). Après les accords et le bradage de France Telecom aux appétits privés, le dépeçage d'EDF-GDF qui n'ont pas subi le même sort à n'en point douter, après le projet Hôpital 2007 qui verra mettre en concurrence sous des critères de rentabilité financière les établissements, c'est au tour de la Poste de passer à la trappe. Des milliers de bureaux de Poste vont disparaître et par là même l'égalité de traitement pour des millions de personnes d'accessibilité à ses services ; des dizaines de centres de tri vont fermer et seraient remplacés par d'énormes usines à courrier, utilisant à tout va des emplois précaires ou des CDI à temps partiel imposés, ces centres alimentés par toute une noria de camions nuit et jour, alors que la direction de la Poste se gaussait de sa politique de « développement durable » (à ce propos, comment rendre durable des ressources qui ne sont pas infinies ?) Des dizaines de milliers d'emplois seront ainsi supprimés même si Bailly dit qu'il n'y aura pas de licenciements, la vérité sur le terrain est toute autre : bureaux fermés pour cause de regroupement, distribution non faite parce que la Direction a donné pour instruction de ne pas remplacer les premiers jours

d'absence... La vieille dame se meurt des coups bas portés que ce soit par les pouvoirs politiques de tous bords depuis la réforme de Quilès en 1990 ; ou par une direction générale opportuniste et intéressée, ou bien encore par des syndicats qui ont souvent tout fait pour démobiliser à travers des journées d'action à répétition sans perspectives de développement des luttes en particulier à l'égard des usagers. La droite et la gauche française et européenne, de la même manière ont appliqué les directives de Bruxelles et de Strasbourg menant à la dérégulation et à la libéralisation du service public de la Poste. Ils n'ont rien à faire de la satisfaction des besoins des usagers qui devraient être pourtant la mission première du service public. Partout en Europe, les dirigeants postaux afin de faire le maximum de profits, mènent une politique de diminution de la qualité du service rendu aux usagers et une réduction drastique des coûts :

- 62 % de bureaux en Grande Bretagne, - 50 % en Hollande
- seconde tournée de distribution supprimée à Londres et à Paris
- en Suède, des usagers n'ont leur courrier que tous les 4 jours
- suppression massive d'emplois : 8000 en Allemagne, 12000 pour Royal Mail

Usagers-employés, unis dans la lutte contre la libéralisation-privatisation des services publics. Seule la gestion par nous-mêmes de ces services, nous garantira la satisfaction de nos besoins ! Les seuls combats perdus sont ceux que l'on ne mène pas !!!

Occupations, grève massive 15 jours en 2000, la Poste d'I & V paralysée... Il en cuit encore aux patrons !

Certains épisodes de la lutte des classes donnent encore des aigreurs d'estomac aux patrons de La Poste de Haute-Bretagne 4 ans et demi après les faits ! En février 2000, les salariés de la distribution et du tri du courrier avaient fait grève 15 jours très massivement contre la réduction du temps de travail qui signifiait davantage de sous-statuts, de bas salaires, et l'augmentation de l'intensité du travail. Comme d'habitude les patrons misaient sur l'usure de la grève ; les salariés maintenaient la pression (300 à 400 agents selon les jours) en occupant le centre de tri et le siège de la Direction à Rennes, deux semaines jours et nuits. Le dixième jour, ils paralysaient l'accueil au public des principaux bureaux de Poste rennais et un centre postal anti-grève officiel en zone industrielle qui fut mis hors service par une centaine de grévistes. Quelques jours plus tard, la direction départementale concédait une trentaine d'emplois supplémentaires et une limitation substantielle des retenues de grève, en échange d'une reprise du travail et de négociations RTT localisées. En votant l'arrêt de la grève, proposé par l'intersyndicale CGT-SUD-CFDT, les salariés déploraient l'absence d'une coordination nationale de la lutte. De nombreuses grèves prolongées se succédaient, puis s'épuisaient, d'une région à l'autre. Néanmoins le trafic du courrier mit des semaines à redevenir normal. La flexibilité et la précarité se développèrent, mais les dirigeants durent avancer à pas mesurés bureau par bureau, de peur de réveiller la grève générale ; l'occupation jour et nuit de leur bâtiment patronal marqua les dirigeants de La Poste au fer rouge : dès l'année suivante une débauche insensée de sas électroniques fut initiée pour empêcher une nouvelle invasion. La vigueur soudaine de cette lutte massive et l'unité des salariés du département restent dans les mémoires. Chaque nouveau conflit est une arête dans le gosier des patrons de la Poste, telle la grève de 3 semaines des agents du centre de tri au printemps dernier... Ils aimeraient donc se servir d'une plainte en justice très ciblée pour réécrire cette histoire avant que de nouvelles résistances freinent leurs prochaines et nombreuses restructurations. En poursuivant en justice 4 ans et demi plus tard, 3 salariés pour, soi-disant "avoir brûlé des casiers de tri en carton" (au centre anti-grève), les patrons de La Poste n'ont pas peur du ridicule ! Ce qui leur a fait peur, ce qui les effraie encore, c'est la lutte massive des salariés : la lutte des classes, minant les

rappports sociaux, feutrés ou de collaboration, qu'ils entretiennent... Ils aimeraient faire croire que tous leurs embêtements ne proviennent que de quelques meneurs. En mettant le projecteur sur des individus en les faisant publiquement sanctionner, ils essaient de faire oublier l'histoire réelle et la grand peur qu'ils ont des masses de salariés. Dans leur logique, il n'existerait que des "meneurs" (des chefs, comme eux-mêmes !) Les 3 personnes ont été ciblées pour leurs responsabilités passées dans une organisation syndicale. Cette organisation a effectivement manifesté durant quelques années, à la fois la plus grande combativité et le souci de développer un réseau de lutte réellement ancré dans la masse des salariés. Le meilleur soutien envers les trois militants n'est pas d'en faire des "José Bovés" qui se prendraient pour ces "meneurs" dont le Système (patrons, médias, justice) est friand. Les prolétaires n'ont pas besoin de "martyrs" ! Il est plus judicieux de contribuer à renverser systématiquement les rôles : c'est l'"affaire du Centre anti-grève de La Poste" et non "l'affaire des trois militants Untels". Chaque développement de cette affaire est une opportunité pour démasquer les patrons qui osent se plaindre à la justice, alors que ce sont eux les délinquants à long terme d'années, notamment en matière de droit du travail. Quant à la Justice de l'Etat-Patron, il faut perdre toute illusion : lorsqu'elle sanctionne des patrons, c'est juste pour garder un peu de crédibilité, et quand leurs infractions sont devenues trop scandaleuses ! Et quoique médiatisées, les condamnations sont rares et pas si chères : pour ne parler que de La Poste, une part minime de ses recours illégaux à des CDD est sanctionnée par les prud'hommes.

Compte-tenu de l'amnistie partielle, et après avoir entendu les 3 camarades fin septembre, la Juge d'Instruction semble hésiter à les mettre en examen. A l'heure où nous bouclons, nous ignorons si La Poste l'obtiendra. En attendant, faisons l'Instruction des patrons de La Poste ! Et dès que nécessaire, nous ferons nombre à nouveau pour leur rappeler que ce sont bien les mouvements collectifs et massifs qui font les luttes sociales, et non des "meneurs". Car cela reste bien la leçon la plus subversive de la lutte de février 2000, ne leur en déplaise !

Spartakus

Education Nationale : " Contractuels évitables ", casse des concours et statuts, rentabilisation forcée... comme dans le secteur privé

La rentrée scolaire 2004 dans l'académie de Rennes s'annonçait « sanglante » par les suppressions d'heures d'enseignement, les suppressions de postes et la décision d'élargir les zones des personnels remplaçants. Cette rentrée scolaire est effectivement sanglante pour nombre de professeurs qui se voient imposés par le rectorat des affectations invivables dans le plus pur mépris, ouvertement affichés, de leur statut et de leur vie personnelle. Il s'agit, dans un langage purement financier, d'employer le moins possible de personnels vacataires et contractuels - utilisés depuis quelques années à la place d'un recrutement de nouveaux maîtres-auxiliaires - là où des titulaires peuvent être utilisés au maximum des possibilités théoriques, y compris en allant au-delà des limites des possibilités concrètes et raisonnables. 180 contractuels dans l'académie, 60

pour le département d'Ille-et-Vilaine, alors employés l'an dernier sur des besoins qui existent toujours, sont ainsi mis au chômage, "évités", pendant qu'on charge la barque des titulaires mis dans des situations plus que précaires. Par voie de conséquence, les élèves en subissent aussi les frais. Parlons du cas d'un professeur d'Allemand, titulaire remplaçant rattaché administrativement à Auray (56) que l'on oblige à se rendre à Belle-île-en-Mer en plus d'un service sur le continent. Certes son service était incomplet et c'est là le prétexte : on ne va tout de même pas payer quelqu'un à ne rien faire ! La collégue doit se rendre deux fois par semaine sur l'île pour 4 heures d'enseignement. Le premier jour pour... une seule heure de cours ! Compte tenu de son domicile, des délais de route pour se rendre à l'embarcadère, puis le temps de laisser sa voiture, faire le

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°7 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 26 Novembre 2004 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://farennes.free.fr/communard35/communard.htm>

voyage en bateau, débarquer et faire quelques 25 minutes de marche jusqu'au collège, puis le même parcours du combattant en sens retour: quatre heures de déplacements! La collègue n'était pas volontaire. Ce genre de poste requiert bien évidemment l'accord de l'intéressé. Il s'agit d'éviter l'emploi d'un vacataire payé à l'heure (ceci représenterait environ 150 euros par semaine); et les conséquences sont terribles. Le professeur se déplace à ses frais, parce que bien évidemment le temps pris sur le temps personnel pour aller au travail, et celui là est disproportionné, n'est pas considéré comme temps de service. Seule, mère de jeunes enfants, ce professeur n'est pas garantie de pouvoir rentrer chez elle cet hiver. Quant à la question de pouvoir aller faire cours sur un bateau ne peut partir, il semble que ce soit complètement hors des ouïes. Mépris des conditions de vie personnelle, mépris des élèves. Evoquons aussi la situation d'un professeur titulaire remplaçant de philosophie affectée sur la zone élargie de Saint-Malo-Dinan, n'ayant pu avoir de poste fixe sur le département d'Ille-et-Vilaine, habitant à Rennes, ayant deux enfants en bas âge et qu'on envoie pour l'année sur des heures restant vacantes à ... Loudéac. Près de 600 km par semaine. Comble de la situation, ce professeur étant en sous service, on lui "proposait" aussi de faire un complément d'heure à Saint-Brieuc! Là aussi le rectorat a refusé d'employer un contractuel de la zone de Saint-Brieuc, faisant prendre des risques au professeur, la mettant dans difficultés familiales, des difficultés professionnelles car elle a tout de même quatre classes de terminale à conduire jusqu'au bac. Autre conséquence : inévitablement dans l'année un autre professeur de philosophie sera amené à se déplacer hors zone si un remplacement est à faire dans la région de Saint-Malo-Dinan puisqu'il n'y a plus de remplaçant de philosophie dans cette zone... Parlons aussi de ce professeur de Lycée professionnel, PLP, qui pour faire respecter son statut n'est pas aller faire un remplacement de quelques jours en collège, à la fin de l'année scolaire dernière et qui se voit sanctionner de 15 jours de retrait de salaire avec la menace de se faire purement et simplement radier des cadres. Les concours des professeurs de lycée professionnel, de collège et de lycées différents, les qualifications ne sont pas les mêmes. Mais le rectorat, tout comme le ministère, entend interpréter à sa guise le décret de 1950 concernant les statuts des personnels enseignants et ceci afin de rendre plus flexibles les personnels. C'est ainsi que les professeurs de Physique appliquée, enseignant en lycée, sont affectés autoritairement en collège, pour enseigner la physique-chimie. Et combien d'autres situations délirantes, dans un contexte où les postes aux

concours sont fermés, les départs à la retraite non remplacés, les reconversions quasi imposées dans l'avenir pour certaines disciplines que le ministère s'acharne à faire disparaître sous prétexte de sous effectifs : l'Allemand, plusieurs professeurs exercent cette année dans le primaire, afin de pouvoir continuer à enseigner, faute de poste en collège, l'Italien, la Physique appliquée, l'Electrotechnique... Les personnels ont reçu un courrier du rectorat les incitant à penser à une autre carrière y compris dans le secteur privé... Bientôt la Philo, l'Histoire-Géographie... des disciplines dont les élèves pouvaient se passer pour se lancer sur le marché de l'emploi flexible et précaire ... L'entreprise a besoin de main-d'oeuvre qui ne soit pas trop cultivée et qui s'adapte à toutes les situations. Les heures d'enseignement fondent, les personnels sont mal menés, les élèves ont "droit" à une instruction au rabais déterminée par les intérêts marchands. Mais les caisses de l'état se porteront mieux! Dans quel but? Il est plus que temps que cet Etat qui restreint les droits de tous (toute cette "France d'en bas") dans tous les domaines : de l'Ecole, de la Santé, des Services publics en général, rende des comptes, pas financiers ceux-là... Cet Etat qui se fait complice des patrons pour le licenciement de milliers de salariés du privé, cet Etat qui se fait complice des délocalisations, cet Etat qui entend aligner ses fonctionnaires sur les lois du secteur privé, pratique la même politique de destruction des services publics et des droits de ses agents dans la logique du libéralisme économique. Si les salariés de l'Education Nationale confient leur dossier aux syndicats encore dignes de porter ce nom pour ceux qui organisent la défense des droits, la résistance faite dans ce cadre syndical, nécessaire et qui contribue à freiner la déréglementation, demeure une résistance par secteurs, pour ne pas dire par corporations. Professeur de l'enseignement public, voyant baffouer les droits élémentaires de mes collègues, je ne peux pas éviter de faire le lien avec toutes les attaques des autres secteurs publics et privés. Bien évidemment, il n'y a pas d'autre solution que la résistance collective de toutes les catégories interprofessionnelles du privé et du public con fondus. L'anêt des contre-réformes, le retour aux droits ne pourra se faire qu'ainsi. Les salariés de STM nous ont montré que l'action collective a considérablement entravé et retardé la Direction dans un plan social qui se voulait plus expéditif et probablement plus sanglant.

Nous avons le pouvoir d'inverser les choses collectivement alors utilisons-le!

Assassinat des 2 Inspecteurs du Travail : Le MEDEF fait l'apologie du crime

Le 2 septembre 2004, un contrôleur du travail et un employé de la Mutualité Sociale Agricole ont été abattus au cours d'une mission de contrôle des conditions de travail des ouvriers saisonniers. Depuis la création de l'Inspection du Travail en 1892 jamais un assassinat prémédité de deux agents de contrôle de la législation du travail et de la sécurité sociale par un employeur n'était produit. Au delà de l'indignation et de la colère, ce crime soulève plusieurs réactions :

- les conditions de travail des salariés se dégradent, dans un contexte général de dénigrement du Code du travail, de remise en cause des acquis sociaux et de critique du travail des fonctionnaires. Cela est valable aussi bien pour les travailleurs saisonniers que pour les inspecteurs du travail. Rappelons que l'agriculture emploie 800 000 travailleurs saisonniers, logés le plus souvent dans des abris insalubres, payés au lance-pierre et pour des salaires dérisoires, parfois sans contrat de travail. En agriculture comme ailleurs, le capitalisme réduit le coût de la main-d'œuvre pour augmenter ses profits, et ce d'autant plus facilement que les ouvriers agricoles n'ont en général que peu ou même pas de formation. Et deux jours après l'assassinat des 2 inspecteurs du travail en Dordogne, lors de l'Université d'Eté du MEDEF, le président des patrons de l'hôtellerie déclarait : « Moi je préfère les assassins aux escrocs : les escrocs les gens les trouvent sympas. Les assassins, non, évidemment; mais pourtant, ils ont un grand mérite, c'est de ne pas être hypocrites ».
- quant aux inspecteurs du travail, ils ont subi une diminution du nombre de postes d'agents de contrôle et une réduction de moyens dans le cadre de la baisse des dépenses de l'Etat, si bien que les services d'inspection du travail

n'ont aujourd'hui plus les moyens de contrôler efficacement l'application du code du travail. La manifestation du 7 septembre a réuni 500 inspecteurs du travail de plusieurs domaines, car la situation est la même vis-à-vis des entreprises non agricoles. Les revendications ont été plus de moyens, mais aussi une condamnation explicite de la part du Ministère de l'Agriculture de ce crime. En effet sous prétexte de « difficultés extrêmes » du « monde agricole et rural », le Ministre en restait dans son premier communiqué de presse au « drame » et exprimait sa « compassion ». Au contraire, le Ministère doit systématiquement se constituer partie civile à la suite d'outrages, voies de fait, violences ou autres commis à l'encontre de son personnel en fonction.

- enfin le traitement de l'information : dans leur majorité, les médias ont mis des heures à mesurer l'importance du double assassinat puis l'ont traité majoritairement comme un fait divers, ce qu'il ne faut pas pour l'assassinat de deux gendarmes ou pour celui d'un préfet ou de deux journalistes.

Toujours lors de l'Université d'Eté du Medef, un membre du Comité d'éthique du Medef déclarait : « Pour que ça tourne, il faudrait redevenir révolutionnaire et chasser les réactionnaires contestataires assis sur des droits acquis qu'ils font passer pour du progrès social ». Pour que ça tourne, il faut effectivement être révolutionnaire et chasser les réactionnaires, mais on ne parle pas des mêmes ! Il est urgent de lutter pour défendre le Code du Travail et les acquis sociaux des attaques auxquels ils sont soumis d'une part, mais aussi de créer une convergence des luttes interprofessionnelles, y compris parmi les salariés de l'agriculture, milieu encore peu perméable aux mobilisations syndicales et sociales collectives

Action Sociale : la lutte de classes existe, les patrons l'appliquent !

Le discours de légitimation des restructurations au sein de l'Association Pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées (A.R.A.S.S.) et de ses établissements (premier employeur du département en matière d'accueil de l'enfance en danger) est basé sur deux arguments :

- * Privilégier la prévention au détriment de mesures de placements de protection des enfants en danger (article 375 du Code Civil, article 46 du C.A.S.F.). Ceci ne vise qu'une chose : baisser le coût de prise en charge des jeunes suivis, attendu que la prévention en milieu naturel (dans les familles par l'intervention d'un travailleur social) est moins coûteuse que le placement éducatif en établissement. Le droit des jeunes d'avoir un établissement spécialisé les protégeant est ici dénié. De plus, ce secteur associatif exerce une mission de service public pour la D.A.S. 35 rogne aussi sur le droit d'accueil provisoire des jeunes majeurs de 18 à 21 ans et ce, avec la

bénédiction du Conseil Général de droite ou de gauche.

- * Privilégier l'ambulatoire et une logique de petites structures aisées à dissoudre en cas d'accélération de détricotage des maigres droits sociaux subsistant encore. Il s'agit ici de « casser les logiques de fermeté », dit la D.D.A.S.S. – Etat, c'est-à-dire l'existence d'établissements tenus d'appliquer des C.C.N.T. (Conventions collectives nationales de travail – 1951, 1966, F.E.H.A.P.). Le discours de l'employeur – A.R.A.S.S. est récurrent : l'entreprise est victime du dirigisme et comble d'argumentaire réactionnaire notamment le « dirigisme » des 35h.

Quand on sait, par ailleurs, que dans cette entreprise l'accord 35h annualise et flexibilise les personnels à 44h par semaine avec des nuits de travail forcées 3h sur 9h réalisées, ce qui équivaut à ce que ces salariés réalisent effectivement 56h /semaine, on voit alors que la brèche ouverte chez BOSCH notamment, fait

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°7 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 26 Novembre 2004 à 20h à la

MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35 000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://farenews.free.fr/communard35/communard.htm>

des émules dans le patronat de l'Action Sociale et l'amène à accentuer davantage la régression sociale par l'augmentation du temps de travail et la baisse des salaires. En effet, non seulement des services de cette association ferment, des postes de chefs de service et d'éducateurs sont supprimés, mais en plus, le logiciel d'élaboration des tableaux de services prévoit à terme la disparition des jours R.T.T.

Il convient de tordre le cou à une idée reçue : le secteur social n'est pas le laboratoire d'un mieux-disant humain mais est lui aussi victime des attaques du capitalisme. Sachons-le ! Le travailleur social averti en vaudra-t-il deux ? Cela sera vérifié le 12 octobre, date à laquelle les salariés de l'A.R.A.S.S. s'inviteront au Conseil d'Administration de l'Association pour combattre les restructurations.

Y'a vraiment de quoi gueuler !!!

Quand un patron respecte la loi !

La société LT productions (étuis à lunettes et essuie-verres située à Draveil) a délocalisé en juin sa production en Roumanie en virant une trentaine de salariés. Respectant la législation sur les licenciements économiques, elle leur a proposé une possibilité de reclassement sur le nouveau site roumain pour des

salaires net de 90 euros. Aucun salarié n'a donné suite !!! (Canard Enchaîné 10/04)

On dit merci qui ?!!!

De la théorie à la pratique (version PS)

A l'issue du débat parlementaire sur le RMA, le PS dénonçait avec la plus grande véhémence cette résurgence du STO, parlant même de contrat négrier, de honte sociale, de contrat de travail au rabais (voir leur site internet); lors des dernières élections régionales, ils promettaient de faire obstacle à son application partout où ils le pourraient. Le soufflé avec les bougies étant retombé, dans l'Ain, le PS dans un grand élan oecuménique s'est joint à la

majorité de droite du Conseil Général pour sa mise en place. (Le progrès de l'Ain du 23/06/04). Mieux encore, dans la Charente Libre du 5 juin, on apprend que la majorité PS de Charente avait voté l'application du RMA, le faisant passer de 20 h à 30 h.

La longueur de la chaîne ne change rien à la douleur qu'elle engendre!

Choisir entre la peste ou du choléra !

Suite à la canicule de 2003, et après nous avoir fait payer son incompetence (par la suppression d'un jour férié) et son mépris de la vie humaine, Chirac et son gouvernement avaient préparé un plan afin de remédier à tout nouveau alerte. Résultat, l'argent promis n'arrive pas dans les services ou si peu, et Douteux

Blazy court partout vantant son remède miracle, le brumisateur. Merde pas de chance, l'eau contenue dedans peut présenter dans certains cas des risques de prolifération de la légionelle ! (Canard Enchaîné 11/08/04)

Franchement, oui, y'a de quoi gueuler !

Grève à France Telecom - Transpac

L'actualité sociale à Transpac est assez chaude depuis la rentrée scolaire. Il y a cela 2 raisons principales : D'une part, la fusion-absorption de Transpac par France Telecom. D'autre part, la modification des conditions de travail. En réalité, ces 2 aspects sont très liés. Après avoir filialisé à tour de bras, FT (depuis début Septembre opérateur privé dont l'Etat n'est plus actionnaire qu'à 45%) réinternalise des services ou filiales entières : après wanadoo, et orange, c'est maintenant au tour de Transpac... L'objectif reste le même : compresser la masse salariale, diviser les salariés en multipliant les statuts. Avec le désengagement de l'Etat dans FT, les actionnaires auront les mains encore plus libres pour licencier le personnel de droit privé, et casser les fonctionnaires restants... Concrètement, à Transpac, il y a 4 jours de Congés Payés et en moyenne 6 jours de RTT en plus, une mutuelle plus intéressante, et surtout des salaires plus élevés qu'à la maison-mère. Des syndicalistes

après midi, et à partir du Vendredi 8 Octobre jusqu'au Mardi 12/10 midi pour les rennais. La grève a été d'ampleur nationale et très fortement suivie : les taux de grévistes étant de l'ordre de 70%, avec des sites intégralement en grève, y compris ceux habituellement les moins combatifs. Qu'en est-il ressorti ? En fait pas grand chose pour les raisons suivantes : les revendications ont été beaucoup trop floues, et il faut bien reconnaître qu'absolument aucune organisation syndicale n'a mis sur la table le vrai problème, c'est à dire, le pognon ! La CFDT a réussi à donner le ton lors de cette grève, et à tout fait pour que la plate-forme revendicative soit la plus floue possible. La CGT a été incapable, à la fois par manque de pêche militante, mais aussi par manque d'ambition politique, de lui damer le pion, et s'est cantonnée dans une stérile attitude suiviste à l'égard de ces collabos CFDTistes. Le fait d'avoir joué « petit bras » ne servira pas cette OS,

Le Local La commune a besoin de votre aide

Cela fait maintenant plus de 7 ans que le local La Commune existe. Qui aurait cru cela possible ? Avec ses qualités et ses faiblesses, le local continue, 2 fois par semaine, à vous accueillir et à vous proposer un grand choix de livres et de revues, des vidéos et des K7 audios dans la médiathèque, les nouveautés éditoriales ayant trait à l'anarchisme et à l'actualité sociale, des expos, des repas etc... et tout ce que nous souhaitons et que vous souhaitez en faire ! Nous constatons une baisse des rentrées mensuelles d'argent permettant l'autofinancement du local. Il devient aujourd'hui difficile de gérer ce manque. Pour cela nous avons besoin de votre aide, la plus modeste soit-elle. Nous vous invitons donc à participer à une campagne de souscription et de soutien en faveur du local La commune. Envoyer vos chèques libellés à l'ordre de l'ACL à l'adresse suivante : La Commune, 9 rue Malakoff, 35000 Rennes, en mentionnant au dos : « Aide finances Local ». Pour les prélèvements automatiques, des Relevés d'Identités Postaux sont disponibles au Local pendant les permanences (les Mercredi et Samedi de 15 à 19h)

pour autant cette représentative que la CFDT aux élections professionnelles. SUD, peu présente, n'a pas su ni voulu tenir un discours intelligible en matière de revendication et à donc logiquement suivi les 2 précédentes OS. Concrètement, les salariés ont obtenus des « tables rondes de concertation » sur les conditions de travail avec la Direction, et le « gel des réorganisations non encore annoncées en CE » ! Cela représente très peu, et

d'augmenter la productivité des salariés de... 30 %. Ce qui implique très concrètement la mise en place de contre-maîtres payés pour moins de temps mis par un technicien pour traiter un incident réseau. Suite à quoi le technicien doit passer devant une sorte de tribunal où ses résultats individuels sont décortiqués par plusieurs chefs, qui le somment de s'expliquer sur son « manque d'efficacité », sur les « appels perso » que des collègues lui auraient passés... Les techniciens et assistantes de production doivent prendre de la charge de travail supplémentaire au nom de la « polyvalence ». Les services sont fusionnés. Les départs ne sont pas remplacés. Le personnel est déplacé d'un poste à l'autre en fonction de la charge de travail, comme des pions. Les changements d'horaires et de poste sont imposés aux salariés, avec en particulier le travail le dimanche, sous couvert de « volontariat » avec une très forte pression des chefs. Le travail en astreinte ou les interventions programmées plus ou moins imposées sont monnaie courante. A l'inverse, certains salariés qui touchaient des primes d'astreinte (150 euros) n'en auront plus suite à ces réorgs... Bref, la coupe était pleine, à Rennes comme sur les dizaines de sites distants de Transpac. Fin Septembre, les salariés rennais avaient déjà débrayés 2 après midi. Puis, le Mardi 5 octobre et le Jeudi 7

pour tant la Direction, quelques jours après la grève, faisait déjà pression sur les salariés grévistes. Quel scandale de la part de la CFDT d'avoir emmenés les salariés 4,5 jours en grève pour faire redescendre la pression, et finalement anéantir la grève au moment même où l'impact sur le porte-feuille de la direction commençait à porter ses fruits. Le pire, c'est qu'il n'est pas du tout évident que les salariés aient appris de cette grève, et en particulier sur la nécessité de construire collectivement des revendications, par delà la tête des Organisations Syndicales, qui s'intéressent plus aujourd'hui à l'avenir de leurs détachés dans France Telecom Maison-Mère qu'à l'avenir des 3500 salariés de Transpac. On se doit de dire la vérité aux salariés : Se mobiliser sans plate-forme revendicative claire, c'est aller au découragement par rapport à la nécessité de l'action collective. Espérons que le prochain fois sera la bonne, et qu'il s'agira alors pour les salariés de Transpac de défendre leurs droits collectifs : rémunération, congés, etc... Mais pour prendre conscience de tout cela, il faudra qu'ils aient un objectif clair de ce qu'ils veulent, et cela implique de les amener à la discussion éminemment politique de la nécessité de l'organisation et de la revendication syndicale.

Face au patronat, syndique toi !

Contacte-nous pour recevoir de l'aide, l'union nous rendra fort !
Le Communard 35 c/o Local La Commune, 9 rue Malakoff 35000 RENNES,
Permanences les mercredi et samedi de 15h à 19h ou l' email :
lien anarchosyndicaliste de rennes - subscribe@yahoo.com
Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://arennes.free.fr/communard35/communard.htm>

Aux Travailleurs et Syndicalistes

Participe à notre publication en envoyant des infos sur ton entreprise, sur les actions menées, en nous signalant les offres d'embauches ou si vaut mieux éviter une entreprise. Pour développer le syndicalisme, nous devons nous entraider entre professions. Tu peux donner un coup de main, rejoins notre équipe.